

à l'Hippodrome

## EXPOSITION CANINE NATIONALE

### DIMANCHE 22 MAI 2011

**CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR**  
Inscription au secrétariat le jour de l'exposition

**NOMBREUSES ANIMATIONS DANS LE RING D'HONNEUR**  
**TRÈS NOMBREUX PRIX ET RÉCOMPENSES**

**La meilleure façon de vous engager :**

**www.cedia.fr - paiement sécurisé**

*Seuls les engagements payés seront pris en compte.*

*1<sup>re</sup> clôture avant changement de tarif : 30 avril*

*clôture irrévocable (internet uniquement) : 10 mai*

**RAGE - TOLLWUT :**

Joindre une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger ou appartenant à la 2<sup>e</sup> catégorie

**CONFIRMATION DES CHIENS NON EXPOSÉS**

*Dimanche matin entre 8h30 et 10h*

*Inscription sur internet www.cedia.fr*

*ou à la SCL jusqu'au 2 mai (voir p.4)*

**IL N'Y AURA PAS DE CAGES.**  
**L'exposition a lieu en plein air.**  
**Restauration sur place.**

◆  
**Parking**

**CSAU : inscription sur place : 16 €**

Organisation Claude DOPP : 03 83 71 71 75

**Présentation du certificat de naissance**  
**ou du pedigree ET photocopie du document**

**Engagements papier :**

**Clôture des engagements : 2 mai 2011**

**(changement de tarif au 20 avril)**

*Le cachet de la poste fait foi.*

Vos engagements devront être adressés à

**CEDIA - Exposition de Vittel - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON**

accompagnés obligatoirement :

- du montant des frais (établi à l'ordre de la SC Lorraine),
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe champion ou travail,
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou en provenance de l'étranger,
- de la photocopie de la carte d'adhérent à la SCL le cas échéant.

**DÉBUT DES JUGEMENTS :**  
**10 HEURES**

**Renseignements : Société Canine de Lorraine**

**Tél. 03 83 32 24 66 - Fax : 03 83 30 68 50**

**www.caninelorraine.fr - E-Mail : expo@caninelorraine.fr**

Seront retournés :

- Les engagements non accompagnés de leur règlement
- Les engagements incomplets
- Les engagements postés après le 20 avril dont le règlement serait erroné
- Les engagements postés après le 2 mai

### JURY PRESENTI

*La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.*

**1<sup>er</sup> groupe**

**SPECIALE BERGER BELGE** ..... Mme STERN HANF (B)  
Berger Polonais, Portugais, de l'Est et Italien -  
Chien loup tchécoslovaque, Colley ..... M. EYMAR DAUPHIN  
Berger des Pyrénées, Chien de berger catalan ..... M. JOUANCHICOT  
Berger blanc suisse, Berger de Beauce, Berger de Brie,  
Bouvier des Flandres, Berger australien ..... Mme MELCHIOR (Lux)  
chien loup de Saarloos, Berger hollandais ..... Mme RIVIERE  
**SPECIALE WELSH CORGI**,  
Berger de Picardie, Bobtail, Border collie, Colley barbu,  
Schapendoes, Schipperke, Shetland ..... Mme ROSER  
Berger Allemand ..... M. BOURHOVEN  
Kelpie et reste du groupe ..... M. DUPAS

**2<sup>e</sup> groupe**

Dogue de Bordeaux, Sharpei ..... M. ISTAS  
Chien de montagne, Mâtin des Pyrénées ..... M. JOUANCHICOT  
Landseer, Terre Neuve ..... Mme MELCHIOR (Lux)  
Bulldog anglais ..... M. MULIN  
Boxer, Dogue argentin, Cane Corso, Races du CAMILA ..... M. PANET  
Bouvier Suisses, Saint Bernard, Dogue du Tibet ..... Mme RIVIERE  
Bullmastiff, Mastiff, Rottweiler, Dobermann, Schnauzer, Pinscher ..... Mme SELTZ  
Terrier noir russe ..... M. DEVITT  
Leonberg ..... M. DUPAS  
Dogue allemand, Hovawart, Berger d'Asie centrale et Reste du groupe ..... M. SOULAT

**3<sup>e</sup> groupe**

**SPECIALE TERRIERS D'ECOSSE**  
**(Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Skye Terrier,**  
**Scottish Terrier, West Highland White Terrier)** ..... M. DUPAS  
Staffordshire américain, Bull terrier, terrier du Staffordshire ..... Mme DUPOUY  
Airedale et Terriers divers, Jack et révérend Russell, Yorkshire,  
terrier de chasse allemand, Fox terrier et Reste du groupe ..... M. DEVITT

**4<sup>e</sup> groupe**

Teckel ..... Mme DUPOUY

**5<sup>e</sup> groupe**

Spitz Allemands et Italien ..... M. SOULAT  
Podencos, Podengos ..... M. COPPEL  
**SPECIALE CHIENS NORDIQUES et SPITZ DU JAPON,**  
Malamute de L'Alaska, Husky de Sibérie, Basenji,  
Eurasier, Chow Chow et reste du groupe ..... M. JOUANCHICOT

**6<sup>e</sup> groupe**

Griffons vendéens, Griffon nivernais ..... M. EYMAR DAUPHIN  
Basset des Alpes, Chien courant slovaque ..... M. JOUANCHICOT  
Basset hound ..... Mme SELTZ  
Beagle, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback, Chiens Courants ..... Mme ROSER  
Reste du groupe ..... Mme ROSER et M. DUPAS

**7<sup>e</sup> groupe**

Setter Anglais, Irlandais, Gordon ..... M. DUPAS

**SPECIALE BRAQUE DE WEIMAR,**  
**SPECIALE BRAQUE D'Auvergne,**  
Épagneul de Munster, Langhaar, Braque Allemand,  
Épagneul Breton, Drahthaar et Reste du groupe ..... M. EYMAR DAUPHIN

**8<sup>e</sup> groupe**

Clumber spaniel, springer spaniel, welsh springer,  
Cocker anglais, cocker américain ..... Mme HATTU DE VEHU  
Barbet, chien d'eau Romagnol, Retriever à poil plat ..... M. JOUANCHICOT  
Golden Retriever, Labrador et autres Retrievers ..... Mme RAULT  
Reste du groupe ..... M. DUPAS

**9<sup>e</sup> groupe**

Boston terrier, Carlin ..... Mme DENIS H.  
Caniche ..... M. COPPEL  
Chihuahua, Chiens chinois, Coton de Tuléar,  
Épagneul Japonais, Pekinois, Terrier du Tibet,  
Épagneuls Nains Continentaux ..... M. ISTAS  
Bouledogue Français, Épagneul Tibétain,  
Lhasa Apso, Shih Tzu ..... M. MULIN  
Bichons, Petit Chien Lion ..... M. JOUANCHICOT  
Cavalier King Charles, King Charles spaniel ..... M. SOULAT  
Reste du groupe ..... M. DUPAS

**10<sup>e</sup> groupe**

Greyhound, PLI, Barzoï, Lévrier Afghan, Saluki, Deerhound,  
Irish Wolfhound, Galgo, Sloughi ..... M. COPPEL  
Whippet ..... M. JOUANCHICOT  
Reste du groupe ..... M. DUPAS

**Entrée formellement interdite dans l'enceinte**  
**de l'exposition aux chiens non engagés**

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

## L'EXPOSITION SE TIENDRA À VITTEL LE 22 MAI 2011

**HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition sera ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 10h00 précises

**LOGEMENT** - Exposition sans cage.

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h00. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12h et 14h après versement d'une caution de 20 €. Un restaurant sera installé à l'intérieur de l'exposition.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRÉSENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

### CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.**

#### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

#### AUTRES CLASSES

**MEUTES** - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -

**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la classe sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagement doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine de Lorraine par chèque bancaire, postal, mandat ou virement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : La clôture définitive des engagements est fixée le 2 mai 2011.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

#### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>o</sup> des engagements :  
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>o</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1).

*«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.»*

*La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.*

*Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'octoemie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»*

*(Voir liste des pays signataires sur le site :*

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>

*)* ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

*c)* ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

*d)* ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

*e)* ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considéré.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, par l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif

«Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

#### CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

**Gr. 1** : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 2** : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 5** : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 6** : Rhodenses Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 8** : Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois

**Gr. 9** : Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois

**Gr. 10** : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_\_\_\_\_ 12 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 93 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

#### TRÈS IMPORTANT

##### Avis aux Exposants résidant à l'étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

#### OBLIGATIONS SANITAIRES :

**2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



# EXPOSITION CANINE NATIONALE DE VITTEL - 22 MAI 2011

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 2 Mai 2011** à :  
**CEDIA - Exposition de Vittel - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON.**

- Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de la S.C.Lorraine. (tout règlement à l'ordre de CEDIA sera retourné)  
 - la photocopie des justificatifs (champion et travail),  
 - la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou provenant de l'étranger  
 - la photocopie de la carte d'adhérent 2011 à la SC Lorraine



**Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue**

**Ne rien inscrire**

N° tatouage ou transpondeur : \_\_\_\_\_  
 Microchip - ID

N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_  
 Zuchtbuch Nr - registration number

Nom du chien : \_\_\_\_\_  
 Name des Hundes - Name of the dog

Race : \_\_\_\_\_  
 Rasse - breed

**Taille :** \_\_\_\_\_  
 Grösse - size  
 Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/  
 Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français,  
 Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

**Couleurs :** \_\_\_\_\_  
 Farbe - colour  
 Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues  
 Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow,  
 Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter  
 Irlandais, Cavalier King Charles.

**Nature du poil :** \_\_\_\_\_  
 Haar - hair  
 Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois,  
 Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne  
 Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais,  
 Chien d'Eau Portugais, Berger Allemand, Russkiy Toy.

**Poids :** \_\_\_\_\_  
 Gewicht - weight  
 Pékinois, Japonais,  
 Papillons, Phalènes.

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_  
 Geburtsdatum - date of birth Geschlecht - Sex

Nom du père : \_\_\_\_\_  
 Name des Vaters - name of the sire

Nom de la mère : \_\_\_\_\_  
 Name der Mutter - name of the dam

Producteur : \_\_\_\_\_  
 (propriétaire de la lice à la saillie)  
 Name des Züchters - breeder's name

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
 Name des Eigentümers - owner's name

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Confirmation

Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Vétéran   
 Jeune  Puppy  Champion  Ne Concourant pas   
 Elevage  Lot d'Elevage  Meute  Couple  Paire

## DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

	jusqu'au 20/04		du 21/04 au 2/05		Sommes adressées
	Non Membres	Membres SCL	Non Membres	Membres SCL	
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris) Für den 1. Hund, first dog	31 €	28 €	41 €	38 €	
2 <sup>e</sup> / 3 <sup>e</sup> chiens (chacun) Für den 2. und den 3. Hund (pro Hund), for the 2nd & 3rd dog (each one)	26 €	23 €	36 €	33 €	
4 <sup>e</sup> ou suivants (chacun) Für den 4. und folgenden Hund, for the 4th and each following dog	21 €	18 €	31 €	28 €	
Puppy	21 €	18 €	31 €	28 €	
Vétéran	10 €	1 €	15 €	5 €	
Chiens ne concourant pas (accompagnant) : non Exposés, non Confirmés (Hunde die nicht konkurrieren, not competing dog)	15 €	12 €	25 €	22 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle (Laufhundmeuten, Packs)	61 €	61 €	61 €	61 €	
Chien supplémentaire dans la meute (Zusätzlicher Hund in Laufhundmeuten, supplementary dog in pack)	9 €	9 €	9 €	9 €	
Classe Elevage, Lot d'Elevage, Paire, Couple	6 €	6 €	6 €	6 €	
Carte d'accompagnateur (gratuit jusqu'à 14 ans) (Zusätzlicher Eintritt)	4 €	4 €	4 €	4 €	
<b>Total des engagements</b>					

**En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge (Ouverte, Jeune ou Puppy)**

**Classes Travail et Champion : voir au verso.**

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

## ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire :

Règlement par  Mandat  Chèque  CCP Libellé au nom de la Société Canine de Lorraine

**IBAN IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE :** FR76 3008 7336 0100 0112 9270 156

SNVB VILLERS LES NANCY

**BIC - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE L'ETABLISSEMENT :** CMCFRPP

**Membres de la S.C.L. à jour de leur cotisation de l'année en cours : Joindre impérativement une photocopie de la carte de membre.**

Les demandes d'engagement non accompagnées du règlement des frais d'inscription seront retournées à l'expéditeur.  
 Tout règlement incomplet sera réclamé à l'entrée le jour de l'exposition

**CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS (cachet de la poste faisant foi) : 2 MAI 2011**

## RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

### CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 2/05/2011

#### Chiens de Défense

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

#### Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> cat.

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

**Chien d'Elan Norvégien** : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

**Chiens Nordiques de Traneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

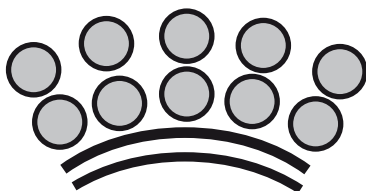
**Lévriers** : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 2/05/2011.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

**ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.**



# ROYAL CANIN

CONFIRMATIONS des CHIENS NON EXPOSES à l'hippodrome de VITTEL (88)

Dimanche 22 mai 2011 de 8 h 30 à 10 h (sans catalogue)

La meilleure façon de s'engager : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)

Race	_____	Sexe	_____
Identification :	_____	N° L.O.F. :	_____
Né(e) le :	_____		
Nom du chien :	_____		
Nom du Propriétaire :	_____	Prénom :	_____
Adresse complète :	_____		
Ville :	_____	Code Postal :	_____
Tél. :	_____		

Feuille d'engagement à retourner avant le 2 mai 2011

à la Société Canine de Lorraine

2 rue du Fonteno BP 076 - 54140 JARVILLE LA MALGRANGE

#### TARIF

Non membre de la S.C. de Lorraine : 30 €

Membre de la S.C. de Lorraine : 27 €

Indiquer le numéro de la carte SCL 2011 : \_\_\_\_\_

Chaque engagement donne droit à une entrée gratuite. Vous pouvez vous procurer des cartes d'accompagnateur au prix de 4€.

Vous recevrez un accusé de réception de votre engagement qui sera à présenter au juge.

#### JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Participation aux frais d'organisation par chèque, CCP ou Mandat (cette somme restera acquise à la Société Canine de Lorraine, même si l'exposant ne peut se présenter).
- Une enveloppe timbrée à votre adresse.

#### VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé\*
- Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- Certificat de naissance.

Pour les chiens nés à l'étranger

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé
- Carte d'identification du chien (tatouage français ou puce)
- Pedigree
- Feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France \*

\*(peut être retiré au secrétariat le jour de l'exposition)

La carte d'entrée avec l'horaire de passage sera envoyée UNE SEMAINE avant la manifestation

+ d'infos : [www.caninelorraine.fr](http://www.caninelorraine.fr)